

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française
Département de la Corrèze



Séance du 24 juin 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.

N°31a

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Mme Sylvie DALESME, Maires - Adjointes, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Nicole LATHIERE, Mme Anne BOUYER, Mme Nicole ESTERLE, Mme Jacqueline RONOT, M. Henry TURLIER, M. Bruno CARRAT, Mme Marie-Josée PINTO, Mme Cécile THEVENET, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DERUBE, M. Régis DESTUEL, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, Mme Judith BERLAND, M. Nicolas MARLIN et M. Thierry GRECK, soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Monsieur Jean-Paul PETIT représenté par Monsieur Bruno CARRAT, Monsieur Michel CAILLARD représenté par Monsieur Henry TURLIER, Madame Hyeri ZIOLO représentée par Madame Jacqueline RONOT, Monsieur Baptiste NAVES représenté par Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Monsieur Mathieu MOUSSOUR représenté par Dorian LASCAUX et Madame Yvette FOURNIER représentée par Pascal CAVITTE.

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention auprès du Fonds Sûreté - DRAC Nouvelle-Aquitaine pour l'amélioration de la sécurité du bâtiment situé 1, rue du 9 juin 1944

Monsieur le Maire expose :

Le « Fonds Sûreté » des musées est le dispositif de financement mis en place par le Ministère de la Culture à la suite des vols récents qui ont touché les musées français.

Abondé à hauteur de trente millions d'euros, il doit permettre aux établissements labellisés *Musées de France* de renforcer la sûreté de leurs collections.

Le bâtiment de l'ancien musée des armes situé 1, rue du 9 juin 1944, propriété de la Ville, a été identifié par le Service des Musées de France comme pouvant bénéficier de ce dispositif.

Le bâtiment est aujourd'hui la réserve principale pour la majeure partie des collections en lien avec la Manufacture d'armes. Il abrite donc un patrimoine majeur et sensible pour la Ville. Les installations de sûreté (intrusion) et de sécurité (incendie) de ce bâtiment nécessitent d'être remplacées et renforcées.

Le service technique a consulté deux entreprises pour évaluer le coût de ces travaux. Le devis de l'entreprise Allez pour un montant total de 12 436,87 € HT a été retenu. Ces travaux prévoient :

- La dépose des anciens matériels
- La fourniture et la pose de matériels de détection intrusion
- L'installation d'une vidéoprotection permettant d'effectuer une levée de doute
- La fourniture et pose de matériels de détection incendie
- Une maintenance annuelle de 3 ans (1 passage annuel)
- Une télésurveillance 24h/24h 7j/7 comprenant la levée de doute vidéo

La subvention accordée à la Ville de Tulle (5 000 euros) représentera 40 % du montant total HT de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le plan de financement,
- Vu le dossier technique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

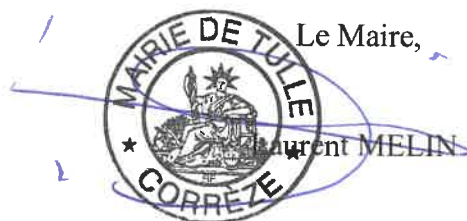
1 - Approuve le projet relatif à l'amélioration de la sécurité du bâtiment situé 1, rue du 9 juin 1944 dont le montant s'élève à 12 436,87 € HT.

2 - Décide la réalisation de ce projet.

3 - Sollicite, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention du Fonds Sûreté – DRAC Nouvelle-Aquitaine aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télerecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire,
 Laurent MELIN

Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX 

Transmis au Contrôle de Légalité le : 29 JUIN 2026

Date et ref de l'accusé de réception : 29 JUIN 2026

031A_24062026